

élection pouvant être faite dans, à peu près, une demi-heure.

L'AUTORITE DU DEPUTE-GOUVERNEUR GENERAL.

L'honorable M. LANDRY: Je crois devoir demander si le député-gouverneur général a reçu une commission spéciale l'autorisant à ouvrir la présente session du Parlement; ou s'il agit présentement ex-officio comme juge en chef de la cour Suprême du Canada.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Si je ne me trompe, la loi de la cour Suprême du Canada prescrit que le juge en chef du Canada est autorisé à agir comme député-gouverneur général, et c'est en cette qualité qu'il se rend au Parlement pour remplir les devoirs de cette charge. C'est pourquoi une commission spéciale, à cette fin, n'est pas nécessaire.

L'honorable M. POWER: Je suis sous l'impression que le juge en chef Fitzpatrick a reçu une commission spéciale qui a été présentée au greffier du Sénat il y a deux ou trois ans.

L'honorable M. LANDRY: Je présume que cette commission lui fut donnée spécialement pour l'ouverture du Parlement d'alors.

L'honorable M. POWER: Non.

L'honorable M. LANDRY: L'année dernière, une autre commission fut émise. Cependant, l'examen de cette question peut être remis à plus tard.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois que la commission donnée au député-gouverneur général fut émise par Son Altesse royale le duc de Connaught, et qu'elle est tombée en déchéance avec l'expiration du terme d'office de Son Altesse royale comme Gouverneur général.

La motion est adoptée et le Sénat s'ajourne jusqu'à demain.

SÉNAT.

Séance du vendredi 19 janvier 1917.

La séance s'ouvre à 2 heures 30 p.m., et s'ajourne immédiatement à loisir.

DISCOURS DU TRONE.

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général s'est rendue à la salle du Sénat et a pris son siège sur le trône. Les mem-

L'hon. M. DANDURAND.

bres du Sénat étant réunis, il a plu à Son Excellence de quérir la présence de la Chambre des communes, et cette Chambre étant venue, il a plu à Son Excellence d'ouvrir la septième session du douzième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je profite de la circonstance présente pour exprimer ma respectueuse appréciation de l'honneur qui m'a été conféré par le Roi en m'appelant au poste éminent de Gouverneur général.

Je regarde comme un privilège de haute valeur d'être intimement identifié avec le Canada au moment où il prend une part superbe dans la lutte mondiale, et j'entrevois sa possibilité et sa capacité d'exercer une influence toujours croissante pour amener la guerre à une fin victorieuse. Lorsque la paix aura été heureusement rétablie, je suis certain que les immenses ressources du Dominion continueront à se développer dans les meilleurs intérêts de la liberté humaine.

Bien que près de deux ans et demi se soient écoulés de puis la déclaration de la guerre, cependant, ce laps de temps n'a pas été trop long pour pourvoir aux préparatifs extraordinaires et nécessaires afin de permettre à notre empire de jeter dans la lutte tout le poids de sa force.

Les faits qui se sont produits depuis la prorogation du Parlement fournissent des preuves évidentes de l'efficacité des mesures qui ont été prises, et témoignent hautement de la valeur et de l'héroïsme des troupes de Sa Majesté sur tous les théâtres de la guerre.

Grâce aux préparatifs déjà si considérables et que l'on augmente encore, nous pouvons avec confiance prévoir que, dans un avenir assez rapproché, le succès couronnera les armes des alliés, de telle façon qu'il sera la réalisation complète des desseins et de l'idéal qui nous ont engagés dans cette guerre.

Les forces canadiennes expédiées outre-mer, au cours de l'année mil neuf cent seize, s'élevaient au nombre de plus de cent soixante-cinq mille soldats; et le chiffre global de l'enrôlement au Canada depuis la déclaration de la guerre s'élève à près de quatre cent mille hommes. Dans l'attaque comme dans la défense, la valeur, l'endurance et les ressources des troupes canadiennes ont été remarquables chaque fois qu'elles se sont trouvées en face de l'ennemi, et elles ont maintenu, d'une façon glorieuse, les plus belles traditions de leur pays.

Non moins remarquable et impressionnant, s'est montré l'esprit de loyauté du peuple du Dominion qui a volontairement consacré son énergie et ses ressources matérielles à la défense commune de l'empire. Des mesures ont été prises par mes conseillers pour améliorer l'organisation du Service National, et aussi pour utiliser, d'une façon plus complète, nos ressources naturelles. De concert avec le gouvernement du Royaume-Uni, des mesures ont été prises pour augmenter la fabrication des munitions au Canada.

Le gouvernement du Royaume-Uni a invité les premiers ministres des Dominions à prendre part à une série de séances spéciales et continues du conseil de guerre (dont ils seront membres pour cette fin) dans le but d'étudier des questions urgentes concernant la continuation de la guerre, les conditions possibles auxquelles les nations alliées pourraient consentir à en voir la fin; et les problèmes qui demanderont alors une solution immédiate. Cette invitation a été acceptée au nom du Canada.